

A.B. 15.10. Vietnam.

KOPIE an: 115, 112, BRR  
Original bei: B5J

T é l é g r a m m e No 67

Saigon 15.10.1971 14h00

Politique

B e r n e

Le vice-ministre des affaires étrangères Phuong me convoqua ce-jour pour me dire vif regret que la Suisse envisage seulement chargé d'affaires à Saïgon et relever que:

1° La Suisse a une représentation à Saïgon depuis des décennies alors qu'elle n'a rien à Hanoï et qu'il serait logique qu'à élévation de zéro à chargé d'affaires au nord corresponde à élévation de consul général à Ambassadeur résidant au sud.

2° Remplacement par intérimaire de consul général résidant donnerait l'impression que la Suisse diminue le niveau de son représentant à Saïgon et attache importance principale à plaie à Hanoï. Je répons que 1° avoir chargés d'affaires à Saïgon et Hanoï représente au contraire un équilibre et non pas de favoriser le nord. 2° Chargé d'affaires diplomatique est élévation par rapport à représentant consulaire.

3° Je doute fort que nous puissions modifier nos projets qui furent étudiés dans esprit amical envers RNV.

Phuong insiste que non élévation mon successeur à ambassadeur résidant constituerait inégalité par rapport à la reconnaissance RDVN et la création de représentation à Hanoï.

./.

E. 3 9 8 4

15.10.1971 14h15

- 2 -

Il conclut "bien entendu il n'est pas question que protestations ou refusions la solution de chargé d'affaires que, la Suisse est naturellement en droit de préférer, ni que cela trouble les excellentes relations que nous sommes heureux d'avoir avec la Suisse. But de ma démarche amicale est de souligner notre point de vue et vous prier de le communiquer d'urgence à Berne en relevant que <sup>si</sup> la Suisse amie persiste à accréditer ici un ambassadeur résidant dans pays tiers nous serions très malheureux".

J'ai accepté de vous transmettre le message tout en maintenant notre manière de voir.

Consulsuisse